

ATTESTATION ADHÉSION SSI

DÉCERNÉE À

Carole Debauge

EST ADHÉRENT(E) AU SYNDICAT DES SOPHROLOGUES INDEPENDANT

Il est important de rappeler que le sophrologue n'est pas un médecin. Il ne peut pas poser de diagnostics médicaux ni prescrire de traitements. La sophrologie est complémentaire et le Sophrologue offre un accompagnement vers un « mieux vivre » à son client.



Alain Giraud
Président du SSI (tel 0 811 030 060)

05/12/2025

05/12/2026

SSI
SYNDICAT DES SOPHROLOGUES
INDEPENDANT